

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 17 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD S. ; BETTON JC. ; BRESSON C ; CAU J. ; COUMANS MF. ; DUMENIL D. ; MAURY C. ; PAIS E. ; PEYRIERE L. ; SIMAO F ; VAUDOIS E.

Excusé mais représenté :

Secrétaire de séance : Claudine BRESSON

Le conseil municipal s'est réuni à 19h00.

Ordre du jour :

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte-rendu du conseil du 29/08/18**
3. **Régie animation :**
 - a. **Délibération modificative « annule et remplace » la délibération antérieure de création, l'arrêté et l'avenant n°1.**
 - b. **Adhésion au service de paiement en ligne tipi.**
4. **Ecole et périscolaire :**
 - a. **Convention ENT Ecole**
 - b. **Nouvelle tarification cantine et garderie**
 - c. **Adaptation du nouveau règlement aux nouveaux tarifs**
5. **Ressources humaines : Service civique**
6. **Indemnités percepteur**
7. **Finances :**
 - a. **Décision modificative**
 - b. **Décision concordante**
8. **Travaux**
9. **Intercommunalité : Commission d'évaluation des transferts de charges : adoption du rapport**
10. **Actions culturelles**
11. **Aide et secours aux sinistrés de l'Aude**
12. **Questions diverses**

I. Approbation de l'ordre du jour

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur de frappe s'était glissée dans l'ordre du jour. Elle propose de modifier le point 4.b. comme suit : **Nouvelles tarifications cantine et garderie.**

Elle propose de rajouter un point exceptionnel : aide et secours aux sinistrés de l'Aude

Vote contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

II. Approbation compte-rendu du conseil du 29 août 2018

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le compte -rendu est adopté à l'unanimité.

III. Régie animation :**a. Délibération modificative « annule et remplace » la délibération antérieure de création, l'arrêté et l'avenant n°1.**

Madame la Maire expose au Conseil qu'il y aurait lieu de modifier la Régie « Animations St Bauzille ». Elle précise que le comptable public est favorable à cette modification de Régie de recettes.

Elle propose au Conseil :

- de la nommer « régie recettes diverses »
- d'adhérer aux moyens modernes de paiement (TIPI)
- d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au trésor public
- d'adhérer aux moyens modernes de paiement, d'assurer l'encaissement de recettes provenant de nouvelles manifestations ainsi que des activités liées au développement de la commune et d'ouvrir un compte DFT « compte dépôt de fonds au trésor public ».

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'ensemble des propositions.

b. Adhésion au service de paiement en ligne tipi.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention tripartite entre la Direction générale des Impôts, la trésorerie des Matelles et la commune pour adhérer au service de paiement en ligne(TIPI). Elle précise que les usagers sont majoritairement favorables au paiement par carte bleue.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

La demande est acceptée à l'unanimité.

IV. Ecole et périscolaire :**a. Convention ENT Ecole**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que l'équipe enseignante souhaite adhérer à ENT-Ecole. Elle précise que l'Académie et la commune signataire se fixent comme objectif, le développement des usages du numérique éducatif et de l'espace de travail ENT-Ecole. A cette fin, elles coopèrent et mutualisent leurs moyens. Elle indique que le coût de cette adhésion est de 50€ par an pour la commune et que la convention est d'une durée de 1 an.

Elle demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

La demande est acceptée à l'unanimité.

b. Nouvelles tarifications cantine et garderie

➤ Tarifs Sud est traiteur

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la commune est engagée avec le traiteur actuel Sud Est Traiteur pour toute l'année scolaire.

La Commission scolaire envisage la possibilité d'augmenter le nombre de repas bio proposés aux enfants tout en restant dans une fourchette de prix raisonnable pour les familles et la commune.

La Commission scolaire informe le Conseil Municipal qu'actuellement, le tarif facturé par le traiteur à la commune avec 1 repas bio par mois, est de 3,13€TTC.

La Commission scolaire informe le Conseil Municipal des propositions du traiteur :

Proposition 1 : pour 1 repas bio par semaine, 3,282€ TTC (tarif facturé à la commune)

Proposition 2 : pour 2 repas bio par semaine : 3,546€ TTC

Proposition 3 : Pour 4 repas bio par semaine : 4,052€TTC

La Commission scolaire propose au Conseil Municipal d'opter pour la 1ère proposition (3,282€)

Votes contre : 0

Abstentions : 1 (Julien Cau)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité des voix d'opter pour la 1ère proposition à savoir, pour 1 repas bio par semaine.

➤ Tarifs cantine-garderie :

Madame la Maire précise que la législation impose un brutal changement de notre mode de fonctionnement administratif des services périscolaires. Il convient au Conseil Municipal d'établir une nouvelle tarification des services périscolaires (cantine et garderie) en fonction des revenus des familles, comme cela est déjà le cas pour le centre de loisirs. De ce fait, il convient de modifier les tarifs validés lors du précédent conseil municipal.

La commission scolaire qui a travaillé en amont avec la Caisse d'Allocations Familiales, a prévu d'appliquer cette modification dès la rentrée des vacances de Toussaint et propose au Conseil Municipal d'adopter la nouvelle grille tarifaire ci-dessous :

Revenu fiscal de référence mensuel*	1 séance garderie (matin ou soir, 1h30 maximum)	Forfait garderie 20 séances	Prestation cantine = Repas + garderie
Moins de 1300 €	1€	20 €	3.40 €
1301 à 2000 €	1 €	20 €	3.40 €
2001 à 3000 €	1€	20 €	3.40 €
3001 € à 4000 €	1.10 €	22 €	3.50 €
4001 € à 5500 €	1.20 €	24 €	3.60 €
5501 € et plus	1.20 €	24 €	3.60 €

A noter que pour les prestations cantine, la participation financière des familles pour le repas reste fixé à 2.40€ pour toutes les tranches de revenus. Seule, la participation financière pour la garderie entre 12h et 13h35, varie en fonction des revenus.

Exemple tranche 1 : prestation cantine = 2.40€ (repas) + 1.00€ (garderie) = 3.40€.

Exemple tranche 6 : prestation cantine = 2.40€ (repas) + 1.20€ (garderie) = 3.60€.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité.

➤ Pour les Ateliers APE :

Les prix de la séance de l'atelier APE restent maintenus au tarif appliqué depuis le 1er septembre 2018 : 1 € la séance.

La facturation aux familles se fait chaque fin de mois.

Les tarifs de la séance des ateliers APE sont maintenus.

➤ Repas d'enfants sous couvert d'un PAI :

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par 2 familles dont les enfants présentent des intolérances alimentaires.

La Commission scolaire a étudié cette situation et propose aux parents des enfants bénéficiant d'un PAI, la possibilité de fournir un repas de substitution. La commission propose alors de fixer le tarif à 1 séance de garderie (1€, 1,10€ ou 1,20€).

Dans le cas où la famille ne fournit qu'un dessert de substitution, le prix à acquitter sera celui d'une prestation cantine complète (repas + garderie) soit, en fonction des revenus des familles : 3,40€ (2.40€+1€), 3,50€ (2.40€+1.10€) ou 3,60€ (2.40€ + 1.20€).

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité.

c. Adaptation du nouveau règlement aux nouveaux tarifs

Madame la maire précise que le changement du mode de fonctionnement administratif et de tarification des services périscolaires nécessite d'adapter, de supprimer et de remplacer certains articles du règlement intérieur actuel des services de cantine et garderie. Un nouveau règlement est proposé par la commission scolaire et doit être approuvé par le conseil municipal.

Mme le Maire demande donc au conseil :

- d'approuver le nouveau règlement intérieur des services de cantine et garderie municipales

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir pris connaissance, le conseil adopte à l'unanimité le nouveau règlement.

V. Ressources humaines : Service civique

Une mission de 8 mois était à pourvoir pour début octobre. Plusieurs candidatures ont été examinées et des postulants ont été reçus en entretien individuel.

Madame La Maire informe le conseil municipal que la candidature de Monsieur Evan GOUDARD pour la mission « développement de la culture numérique » a été retenue.

VI. Indemnités du percepteur :

Considérant que la commune sollicite le receveur municipal pour les prestations de conseil en matière budgétaire, financière et comptable, Madame la Maire propose d'attribuer une indemnité de conseil à Madame BEYRAND Corinne, Trésorière Municipale au taux de 100% soit une indemnité de 621,38€

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une indemnité de conseil à Madame BEYRAND Corinne, Trésorière Municipale au taux de 100% soit une indemnité de 621,38€.

VII. Finances :

a. Décision modificative

Madame la Maire indique que les prévisions inscrites au budget primitif 2018 peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote alors une décision modificative.

Elle précise que la décision modificative s'équilibre à hauteur de 84 392€ et pour chaque section : 24 162€ en fonctionnement et 60 230€ en investissement.

Madame la Maire précise qu'il y a lieu d'apporter les modifications suivantes :

Pour la section de fonctionnement :

En dépenses réelles + 15 000€

En recettes réelles + 24 162€

Autofinancement complémentaire de 9 162€ pour financement des investissements

Pour la section d'investissement :

En dépenses réelles + 60 230€

En recettes réelles + 51 068€

Virement de la section de fonctionnement de 9 162€

La présente décision modificative respecte la maquette applicable au budget M14 et un tableau récapitulatif détaillé est présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

CHAP	ART	LIBELLE	MONTANT
	615231	Entretien voirie	+ 15 000
011		Charges à caractère général	+15 000
	023	Virement à la section d'investissement	+ 9 162
023		Virement à la section d'investissement	+9 162
			24 162 €

RECETTES

CHAP	ART	LIBELLE	MONTANT
	7411	Dotation Globale de fonctionnement	+ 582
	74121	Dotation de solidarité rurale	+ 4 222
	74127	Dotation nationale de péréquation	+ 5 666
74		Dotations et participations	+10 470
	7343	Taxe sur les pylônes électriques	+ 2 490
	7381	Taxe sur les droits de mutations	+ 17 202
73		Impôts et taxes	+19 692
	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	-6 000
013		Atténuation de charges	-6000
			24 162 €

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAP	ART	LIBELLES	PROGRAMME	MONTANT
	21318	Autres bâtiments publics	985 cabinet médical	+35 000
	21318	Autres bâtiments publics	995 Cantine	-68 000
	2135	Installations, aménagements	995 Cantine	+93 000
	2151	Réseaux de voirie	984 Voirie	-34 361
	2181	Aménagements divers	983 Prévention incendie	-15 000
21		Immobilisations corporelles		+10 639
	204151 2	Subventions aux Groupements de collectivités à statut particulier - Bâtiments et installations	986 Electrification	+15 000
204		Subventions d'équipements versées		+15 000
	020	Dépenses imprévues		-5 409
020		Dépenses imprévues		-5 409
	2313	Travaux en cours	998 Salle polyvalente	+ 40 000
23		Immobilisations corporelles en cours		+40 000
				60 230

RECETTES

CHAP	ART	LIBELLES	PROGRAMME	MONTANT
	1321	Subvention (Etat : DGD)	999 Bibliothèque	+10 028
	13251	Subvention (GFP de rattachement=CCGPSL)	981 Acquisition de matériel (festivités)	+11 040
	13251	Fond de concours (GFP de rattachement : CCGPSL)	998 Salle polyvalente	+30 000
13		Subventions d'investissement		+ 51 068
		Virement de la section de fonctionnement		+9 162
021		Virement de la section de fonctionnement		+9 162
				60 230

Madame la Maire demande au conseil de voter la décision modificative N°1.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de voter la décision modificative N°1 présentée.

b. Décision concordante : transfert des résultats du budget assainissement à la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Madame la Maire rappelle les résultats budgétaires de clôture 2017 du budget annexe assainissement collectif :

Résultat antérieur reporté de fonctionnement (002) : 121 652.93 €

Résultat d'investissement (001) : 79 432.02 €

Elle précise que ce transfert doit donner lieu à des délibérations concordantes de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et de la commune de St Bauzille de Montmel.

Compte tenu de la reprise des résultats d'investissement et de fonctionnement du budget assainissement au 01/01/2018 dans le budget communal M14 en 2018,

Madame la Maire,

Propose de reverser l'excédent d'investissement de 79 432.02 € à la CCGPSL

Propose un reversement de 80% de l'excédent de fonctionnement, soit 97 322.34 € à la CCGPSL

Propose de maintenir le reliquat de l'excédent de fonctionnement s'élevant à 24 330.59 € dans la comptabilité M14 de la Commune.

Madame la Maire demande au conseil Municipal d'approuver les trois propositions telles que mentionnées ci-dessus.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité les trois propositions telles que mentionnées ci-dessus.

VIII. Travaux

Monsieur Lionel Peyrière, adjoint présente les travaux à venir :

- Hérault Energie :
 - o lampadaires sur l'ancien stade : éclairage du cheminement piétonnier aux abords du lotissement l'enclos prévu entre le 05/11/18 et le 05/03/19,
 - o changement de câbles des lampadaires de la Draille prévu entre le 05/11/18 et le 05/03/19 : raccordement de l'éclairage public sur le nouveau transformateur.
- Communauté de Communes du Grand Pic St Loup : travaux d'enrobé sur la Draille prévu pour une livraison fin 2018
- Orange : Pylône. Il devrait être opérationnel début 2019.

IX. Intercommunalité - Commission d'évaluation des transferts de charges : adoption du rapport

Madame la Maire rappelle que le transfert de la crèche de Valflaunès implique un transfert de charges des communes concernées à la communauté de communes en respectant le principe de neutralité budgétaire. Par ailleurs, suite à l'instauration de la Taxe de Séjour intercommunale au 1er janvier 2018, il convient d'établir un transfert de produits liés aux recettes perçues par les communes ayant instauré une taxe de séjour communale et ayant perçu des recettes liées à cette taxe jusqu'en 2017.

L'évaluation de ces transferts a été examinée lors de la séance de la CLETC du 17 septembre 2018. Au cours de cette réunion, le Président de la commission a présenté le projet de rapport d'évaluation des charges transférées, débattu et approuvé par la commission à l'unanimité des membres présents.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ce rapport de CLETC qui vous est présenté aujourd'hui, est soumis à l'approbation des communes.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, annexé à la présente délibération.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, annexé à la présente délibération.

X. Actions culturelles

- 10 novembre au Domaine à 15h30 : spectacle de théâtre (Dix-Huit).
- Du 10 au 18 novembre, salle de la mairie, la grande guerre et les as de l'aviation : 2 expositions, les permanences seront assurées par
- Cérémonie 11 novembre à 11h30 : monument aux morts.
- 17 novembre à 15h, au Chai : conférence sur l'aviation par M.CARLIER.
- 24 novembre, à 17h, au Chai : théâtre d'argile « Mottes » par Mélando (compagnie « Poisson soluble »)
- 1^{er} décembre, à 20h, pièce de théâtre « Sans équivoque » au profit de l'association Rêves
- Le 21 décembre, à 18h30 : Fête du sapin

XI. Aide et soutien aux sinistrés de l'Aude

Après les inondations qui ont frappé le département de l'Aude, l'Association des Maires du Département de l'Hérault a la volonté d'exprimer sa solidarité avec les habitants des territoires touchés. Madame la Maire souhaite que la commune de Saint Bauzille de Montmel s'associe à cette action de solidarité.

Madame la Maire expose au Conseil que 500.00€ avaient été prévus pour secours divers et propose que cette somme soit versée aux sinistrés de l'Aude.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'attribuer la somme de 500€ aux sinistrés de l'Aude.

Par ailleurs, **le conseil décide** de faciliter la collecte de fonds pour la Croix Rouge en informant la population de cette action de solidarité.

XII. Questions diverses

a. Stade / mini-golf

Il avait été décidé lors du précédent conseil, d'approfondir un projet de requalification d'une partie du stade de football en mini-golf. Ce projet est pour l'instant stoppé puisque des parents d'élèves vont probablement réactiver la section jeunes de l'OSB. Des activités football pourraient à nouveau être organisées sur ce lieu qui doit donc être laissé en l'état. Par contre, Madame la Maire présente au Conseil, un devis pour rénover et enrichir l'aire de jeux des petits ; des équipements pour les ados pourraient également être installés par la commune. Si un tel projet doit être réalisé en 2019, il faudrait que la commission animation avance sur

cette question avant la fin de l'année afin de déposer dans les délais, les demandes de subvention avant le prochain conseil prévu, au plus tard semaine 48 (fin novembre).

b. Divagation des chiens

Madame La Maire expose au conseil municipal que de plus en plus de problèmes liés à la divagation de chiens, lui sont rapportées.

Elle va faire intervenir les services de la fourrière et demande de fixer le montant de l'amende en sus de celle de la fourrière.

Elle propose la somme de 100€.

Vote contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h40.